

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 NOVEMBRE 2013

RENDU PUBLIC LE 18 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 24 septembre 2013.

1 A 2) FINANCES

1/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 500 € répartie entre les associations humanitaires de Bagneux, à savoir la Croix Rouge Française, le Secours Populaire et le Secours Catholique, à raison de 1 500 € à chacune d'elles pour les sinistrés des Philippines (catastrophe intervenue le 8 novembre 2013).

2/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non valeur pour les années 2011 à 2013 la somme de 2 642,62 euros.

3/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour les années 2008 à 2010 pour un montant de 897,89 euros.

4) INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la communication du rapport d'activité 2012 de la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine.

5) GARANTIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement de deux prêts souscrits à l'Association Espérance Hauts-de-Seine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 2 691 482 euros pour financer l'opération de construction d'un immeuble (extension du foyer d'hébergement et de l'ESAT Jean Caurant). Cette délibération annule et remplace celle du 28 mai 2013.

6 A 8) AMENAGEMENT URBAIN

6/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant n°2 au contrat d'exploitation des marchés communaux afin de modifier le calendrier initial des travaux à exécuter sur ce site et a autorisé Madame le Maire à le signer.

7/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le principe de la cession au bénéfice de la SEMABA des parcelles cadastrées section P n°8, n°12, n°13, n°14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse pour un montant de 2 600 000 euros. Ces parcelles sont situées dans le périmètre de l'îlot gare de la ZAC Ecoquartier et impactées à très court terme par les travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne 4 du métro.

8/ Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, sa contribution à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité pour le tronçon Pont de Sèvres – Noisy-Champs 6 Ligne rouge 15 en s'opposant à l'itinéraire tel qu'inscrit au schéma directeur d'évacuation et en exigeant qu'il soit modifié de sorte à ce que l'évacuation par la RD920 se fasse à partir de la Rue de Verdun.

9) OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement pour un montant de 38 200 euros à la Commune de Bagneux pour le financement de la Direction de Projet de l'Opération de Renouvellement Urbain pour l'année 2010 et a autorisé Madame le Maire à la signer.

10 A 17) SERVICES TECHNIQUES

10/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°363001 à passer avec la Société AMIANTIS relatif aux travaux de désamiantage (lot n°1 Ecole élémentaire Albert Petit) et a autorisé Madame le Maire à le signer. Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant du marché initial de 135 435 euros HT à 141 961,25 euros HT (soit une augmentation de 4,8 %) afin d'intégrer les travaux supérieurs dûs à un volume plus important de déchets à évacuer.

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de travaux pour la réalisation de deux caniveaux techniques par la société COLAS, bailleur de la Ville et a autorisé Madame le Maire à la signer.

12/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et le suivi d'un marché de prestations intellectuelles relatif à la mission de coordination opérationnelle du renouvellement du Quartier Nord de Bagneux. Il a approuvé, la convention constitutive de ce groupement désignant la ville de Bagneux coordonnateur du groupement et l'habilitant à passer les marchés selon les modalités fixées dans cette convention et a autorisé Madame le Maire à la signer.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention de participation au marché de prestations intellectuelles pour la réalisation de prestations de coordination inter-chantiers et de communication travaux autour du quartier Nord de Bagneux à passer entre la Ville de Bagneux et la SEMABA et a autorisé Madame le Maire à la signer.

14 à 15/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, de déposer des demandes de permis d'aménager pour la création de terrains multisports dans le quartier nord sur le mail Debussy, propriété de Domaxis et dans le quartier sud sur l'arrière du bâtiment NS7, propriété de la SEMABA.

16/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, à signer les marchés (4 lots) pour les travaux de construction du Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes de Bagneux avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Fondations – Pieux, société DACQUIN pour un montant de 90 147 € HT
- Lot 2 : Démolition – Gros Œuvre – VRD, société TRUSGNACH pour un montant de 694 945,54 € HT
- Lot 3 : Charpente Bois – Façade Bois, société CHARPENTE CENOMANE pour un montant de 950 000 € HT
- Lot 8 : Electricité CFO – CFA, société SATELEC pour un montant de 189 148,27 € HT

Six lots n'ont pu être attribués, le montant des offres étant trop élevées au regard des estimations du marché. Ils seront relancés ultérieurement dans le cadre d'une nouvelle procédure. Il s'agit des :

- Lot 4 : Etanchéité – Couverture – Bardage
- Lot 5 : Menuiseries intérieures – Menuiseries extérieures
- Lot 6 : Serrurerie
- Lot 7 : Plomberie – RIA – Chauffage Ventilation
- Lot 9: Paysage
- Lot 10: Peinture – Nettoyage – Gardiennage

17/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés (2 lots) sur les assurances avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Dommages aux biens, société la SMACL pour un montant annuel de 62 782 € TTC

- Lot 2 : Responsabilité civile, société la SMACL pour un montant annuel de 43 414 € TTC

18 A 19) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

18/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2012.

19/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2012.

20) TARIF

Dans le cadre du projet départemental THD SEINE, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a décidé d'établir et d'exploiter un réseau très haut débit au travers d'une délégation de service public confiée à la société SEQUALUM pour une durée de 25 ans. La construction de ce réseau nécessitant l'implantation de structures étanches et fermées, la ville de Bagneux a mis à disposition de la société SEQUALUM deux emplacements répondant au besoin formulé soit :

- un emplacement de 34 m² dans le parking Léo Ferré
- un emplacement de 18 m² dans le parking Langevin

Une convention d'occupation du domaine public a été établie entre la Ville de Bagneux et la société SEQUALUM, dans laquelle est mentionnée la nécessité de délibérer afin de fixer le coût de l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal a donc approuvé, à l'unanimité, la création d'un tarif annuel de 15 euros le m² au sol à compter de l'année 2014.

21) EDUCATION

Afin de ne pas pénaliser les familles qui, par une hausse mécanique de revenu, même peu importante, pourraient se retrouver dans la tranche supérieure par rapport à l'an dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de revaloriser de 1,4 % les bornes du quotient familial.

22 A 29) PERSONNEL

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les postes suivants :

- trois emplois dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir »
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la direction de l'Espace Public et de l'Environnement – secteur Espaces Verts
- Un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe assurant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique pour la direction de la Citoyenneté – Police Municipale
- Un emploi d'animateur pour la direction de la Citoyenneté – CSC Jacques Prévert
- Un emploi d'attaché territorial pour la Direction de l'Habitat
- Un emploi d'attaché territorial pour la Direction des services techniques
- Un emploi de médecin hors classe à temps non complet exerçant les fonctions d'endocrinologue pour le Centre Municipal de Santé
- Un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet pour le lieu d'accueil enfants parents « Le Petit Nuage »